



Association des
Parents d'élèves de
l'Enseignement
Libre (Collège - Lycée)

Centre scolaire
Saint-Thomas
d'Aquin Veritas
Site de Mornant



4 rue L. Guillaumond 69440 MORNANT
apel.mornant@saint-thom.fr

BOURSE AUX VÊTEMENTS DU DRESS CODE 2019

L'APEL Collège-Lycée Saint-Thomas d'Aquin de Mornant organise un dépôt-vente des vêtements du Dress Code destiné aux collégiens. Dans le cadre du dépôt-vente, l'APEL réceptionne les vêtements dont les parents souhaitent se séparer et organise leur vente. Les articles qui n'auront pas été vendus seront restitués aux parents.

Ce service est offert aux parents de Saint-Thomas d'Aquin sans contrepartie financière pour l'APEL. Si cette première bourse rencontre le succès, l'APEL proposera chaque année deux bourses par an, une à mi-année scolaire, l'autre en juin.

Vous trouverez sur le site de l'APEL la liste des tarifs de vente/achat de ces vêtements, ainsi que les formulaires à compléter en ligne pour simplifier vos démarches et notre travail de parents bénévoles.

Un tableau reprenant l'ensemble des vêtements, qui seront mis en dépôt fin juin, sera mis à jour quotidiennement.

Dépôt des vêtements les lundi 24, mardi 25 de 17h30 à 21h00

- Nous vous remercions de bien vouloir préremplir en ligne le formulaire de dépôt des vêtements **dès que possible**, et de respecter le créneau horaire choisi, ce qui facilitera le travail des bénévoles lors de votre visite ;
- Les vêtements doivent être lavés, repassés ;
- Sur place, un membre de l'APEL évaluera avec vous l'état de chaque article ;
- Une fois la vérification de l'ensemble des vêtements effectuée, le membre de l'APEL vous remettra un exemplaire de votre formulaire qu'il vous faudra conserver précieusement afin de pouvoir récupérer les vêtements invendus.

Vente le 1er juillet de 17h30 à 21 h00

- Les vêtements seront classés par type et selon leur état : très bon état, moyen et prix mini ;
- Vous réglerez vos achats par espèces ou chèque uniquement (pas de CB) ;
- N'oubliez pas d'amener un cabas pour emporter vos achats !

Restitution le mercredi 3 juillet (17h30-20h)

- Nous vous enverrons un message (mail ou SMS) pour vous indiquer si vous avez des vêtements invendus à reprendre ;
- Si vous avez vendu un ou plusieurs articles, un chèque vous sera adressé à domicile ;
- Si vous ne recevez aucun message, un chèque du montant de la totalité des vêtements déposés à la vente vous sera adressé à domicile ;
- Pour les non-adhérents à l'APEL, un euro sera retenu sur le montant des ventes correspondant aux frais d'envoi.